

Le point sur les priorités pour l'emploi

● Après la publication de la note de cadrage du chef de gouvernement, le projet de budget, au titre de l'année 2017, devra être finalisé avant les élections après la phase d'arbitrage entre les différents départements ministériels. Le gouvernement est très attendu sur le volet de l'emploi aussi bien dans le secteur public que privé.

Quelles sont les priorités pour le secteur de l'emploi dans le projet de loi de finances de 2017 ? Avec la nouvelle disposition du recrutement par contrat ainsi que le relèvement de l'âge de départ à la retraite, on s'attend à ce que le nombre des postes budgétaires dans la fonction publique ne connaissent pas une augmentation pour l'année prochaine. Mais, selon une source gouvernementale, il faut s'attendre à, au moins, 20.000 postes budgétaires afin de répondre aux besoins, notamment dans le secteur de l'enseignement, de la santé et de la sûreté nationale. D'ailleurs, le recours au recrutement par contrat, estime la même source, est limité pour les départements ministériels. Chaque ministère devra donner ses estimations en matière de ses besoins en postes fixes et postes par contrat. Les priorités ne sont pas encore arrêtées pour l'emploi public. Des réunions sont prévues en septembre afin d'en discuter. S'agissant du secteur privé, toutes les mesures incitatives seront reconduites en faveur de l'emploi. C'est ce qu'assure aux Inspirations ÉCO, le ministre de l'Emploi et des affaires sociales, Abdesselam Seddiki. Il s'agit notamment du programme Tahfiz qui devra être amélioré. En effet, prévu par la Loi de finances 2015, ce pro-



Parmi les mesures phares, figure l'amélioration du programme Tahfiz.

gramme n'a pas eu l'effet escompté. Le programme, rappelons-le, prévoit, dans la limite de cinq salariés, l'octroi pour une durée de 24 mois à compter de la date de recrutement, de plusieurs avantages en faveur de l'entreprise. Il s'agit notamment de l'exonération de l'Impôt sur le revenu (IR) du salaire mensuel brut, plafonné à dix mille dirhams (10.000,00 DH) et la prise en charge par l'État de la part patronale, au titre de la cotisation due à la CNSS et de la taxe de formation professionnelle. L'entreprise est libre de choisir les cinq salariés pouvant bénéficier, en même temps, de ces deux avantages. Le salaire doit être versé par l'entreprise ou l'as-

sociation créée durant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. Le recrutement doit être effectué dans les deux premières années, à compter de la date de création de l'entreprise. Malgré les incitations mises en place, l'engouement n'a pas été au rendez-vous. Le ministère de l'Emploi a préparé un projet d'amélioration de ce programme, visant à alléger le système. «Parfois, les mesures incitatives sont très restrictives et ne donnent pas l'effet escompté. Il faut que le programme soit souple et facile», souligne le responsable gouvernemental. Outre l'amélioration de ce programme, le ministre espère pouvoir inclure également, au projet

de budget, le lancement du programme d'emploi dans le secteur associatif. Mais, rien n'est moins sûr. Tout dépendra de la conjoncture. Ce programme, baptisé Moubadara qui fait partie des engagements gouvernementaux en matière de promotion de l'emploi, vise à favoriser l'embauche de chercheurs d'emploi diplômés ou en difficulté d'insertion au sein d'associations de proximité et de services éducatifs ou sociaux en faveur notamment des personnes âgées ou à besoins spécifiques. C'est une source importante de création d'emplois. Ce programme peut créer jusqu'à 25.000 emplois. Il est, ainsi, temps de le lancer après des années d'ajournement. Mais, quelles sont les raisons qui ont retardé la mise en œuvre d'un tel projet tant attendu ? Abdesselam Seddiki se contente de souligner que le programme a été reporté, car les conditions n'étaient pas réunies pour le mettre en place, précisant qu'il y a lieu de déployer de grands efforts pour le concrétiser. Il faut dire que ce programme est prometteur, car le Maroc regorge d'associations actives qui nécessitent d'être accompagnées afin de mieux accomplir leur mission. Le programme vise à améliorer l'encadrement des associations et leur mode de gouvernance. Le ministère entend aussi favoriser l'économie sociale et solidaire qui constitue le principal gisement d'emplois. D'ailleurs, la note de cadrage du chef de gouvernement, relative au projet de budget, appelle à investir en matière d'opportunités d'emploi de l'économie sociale et de coopératives. Les autres initiatives de l'emploi, telles que Ta'atir, vont se poursuivre. Jusque-là, on note plus de 70.500 bénéficiaires de programmes de l'amélioration de l'employabilité, l'accompagnement de plus de 7.200 porteurs de projet et la création de plus de 3.200 TPE.

Note de cadra : Priorité à l'emploi des jeunes

Selon la note de cadrage du chef de gouvernement, relative au projet de budget 2017, la priorité de l'emploi des jeunes devra s'inscrire au cœur des politiques publiques. Le document souligne que l'atteinte d'un niveau élevé de croissance économique devra avoir un impact sur la création d'opportunités d'emploi. Les investissements publics doivent également être liés à leur rendement en matière d'emploi et leur capacité à attirer des investissements privés qui contribuent à absorber les flux des demandeurs d'emploi. La note de cadrage souligne aussi la nécessité de donner un coup de fouet à l'auto-emploi en tant que mécanisme fondamental pour soutenir l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat et faciliter l'accès des jeunes au marché du travail.